



## Le bingo des projets de loi

Après nous avoir blâmés pour les compressions budgétaires en raison de nos augmentations de salaire adéquates et respectueuses, négociées difficilement, avec beaucoup d'énergie et en y sacrifiant plusieurs jours de salaire, mais avec un mouvement de solidarité historique, le gouvernement nous invite maintenant à une partie de bingo !

### PL47, PL89, PL94 et L37 ... BINGO !

Rien ne va plus, ne touchez pas à vos cartes !

Il faut se rappeler que le gouvernement de la CAQ est arrivé en pleine situation de crise de la COVID-19, ce qui ne lui a pas permis de déployer ses différents projets de loi. C'est ce qui explique son empressement, sa rigidité, l'absence de consultation et l'improvisation de ce bingo !

À cela s'ajoute la formule magique de deux capsules vidéos qui allaient résoudre toute la violence et l'intimidation dans les écoles. Si vous voulez sourire un peu et visualiser la capsule vidéo qui s'adressait aux plus petits et qui ressemble à une parodie de Passe-Partout, voici le lien (cliquer sur la photo) :

Il faut bien rire !



Toutefois, il est bien triste de constater l'absence de reconnaissance du professionnalisme et des habiletés du personnel enseignant qui transmet ce type de message plusieurs fois par année.

### Débutons par la boule PL47

Ce projet de loi établit une obligation de signalement pour tous les membres du personnel qui ont un motif raisonnable de croire qu'un enseignant a commis une faute grave ou un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la fonction enseignante au centre de services et même directement au ministre Drainville, selon la gravité de la situation. Quelle belle chasse aux sorcières ! Nous nous retrouverons dans un climat de suspicion ! Nous savons pertinemment qu'une situation prise sans le contexte peut amener à une mauvaise interprétation. Le milieu scolaire est déjà sous haute tension, est-il nécessaire d'ajouter ceci ?

Il y a aussi les 16 pages du code d'éthique prescrit par le ministre dans lequel on retrouve notamment une section sur la tenue vestimentaire et l'apparence ainsi que l'obligation d'adhérer à la mission, aux valeurs, au plan d'engagement vers la réussite et au projet éducatif de l'école tant en cours d'emploi qu'après ! Enseignant un jour, enseignant toujours ! Je ne sais pas quelles seront les sanctions pour les personnes retraitées !

### On poursuit avec la boule PL89

Ce projet de loi limitera notre droit de grève. Depuis les dernières années, on nous a pourtant enlevé toutes les autres actions ! Cela limite colossalement notre capacité de négocier nos conditions de travail ! Il s'agit de la loi canadienne la plus contraignante jamais vue ! Il s'agit de marathon de négociation jusqu'à ce qu'on acquiesce à leurs demandes !

### Attention, on sort maintenant la boule PL94

Très belle fabulation de croire que les directions d'école pourront évaluer annuellement chacune des enseignantes et chacun des enseignants ! L'obligation de déposer sa planification annuelle ajoutera aussi au stress de septembre surtout s'il s'agit de remplacements attribués à la fin août. Qu'arrivera-t-il si l'évaluation ou la planification annuelle ne sont pas satisfaisantes ?

A-t-on réfléchi à des moyens pour soutenir ces personnes ou se privera-t-on simplement de milliers d'enseignants, ce qui accentuera la pénurie ?

### On termine avec la boule L37

Le projet de loi qui modifiera la loi 37 viendra jouer dans nos conventions locales qui sont le produit de négociation où chaque syndicat local a fait de beaux gains en compromis de certaines demandes patronales. Chaque clause a sa propre histoire. On ne peut supprimer un élément de façon unilatérale sans considérer la concession que le syndicat a faite pour cet élément et surtout sans négociation !

Tout au long de L'Informel, vous retrouverez plus de détails sur ces différents projets de loi et autres sujets plus palpitants. Heureusement !

Bonne lecture!

DANS CE  
NUMÉRO :

➤ Les projets de loi en bref	2	➤ L'accès à l'eau, ça coule de source !	5
➤ Projet de loi no 89	3	➤ Modifications provisoires au régime d'assurance-emploi	6
➤ Ménage du printemps!	3	➤ La Fondation des Auberges du coeur	7
➤ En excédent d'effectifs dans votre école ?	4	➤ Soirée du comité d'action féministe - 12 mars	8

## Les projets de loi en bref

Projets de loi	Enjeux	Autres éléments	Actions
Projet de loi visant à moderniser la <b>loi 37</b> – Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic.	Revoir les paliers de négociation (ingérence locale).	Revoir la gouvernance patronale. Adapter la loi 37 à la réforme de la santé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Interventions politiques afin d'influencer le dépôt;</li> <li>◆ Participation à la commission parlementaire lorsque le projet de loi sera déposé.</li> </ul>
Projet de <b>loi 89</b> – Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lockout.	<b>L'obligation de maintenir certains services pour assurer le « bien-être à la population » en cas de grève ou de lockout</b> , ce qui pourrait limiter la capacité des travailleuses et des travailleurs à exercer des moyens de pression efficaces.	<p><b>Un pouvoir spécial permettant au ministre du Travail d'interrompre une grève ou un lockout et de transmettre le différend à l'arbitrage</b> lorsqu'il estime que la situation cause ou menace de causer un préjudice grave ou irréparable à la population (ne s'applique pas aux employés des secteurs public et parapublic).</p> <p><b>Un avis préalable de lockout de 7 jours ouvrables imposé aux employeurs</b>, une obligation qui ne leur incombait pas auparavant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Dépôt d'un mémoire en commission parlementaire;</li> <li>◆ Demande d'une rencontre avec le premier ministre par les 3 centrales syndicales;</li> <li>◆ Analyse des recours juridiques;</li> <li>◆ Campagne publicitaire;</li> <li>◆ Organisation de commandos visant les ministres en déplacement;</li> <li>◆ Possible grande manifestation au printemps.</li> </ul>
Loi visant à renforcer la protection des élèves, notamment les actes de violence à caractère sexuel ( <b>projet de loi n° 47</b> ).	<p>Adoption d'un code d'éthique selon la forme prescrite par le ministre (plusieurs éléments contreviennent aux chartes québécoise et canadienne).</p> <p>Dénonciation obligatoire directement au ministre pour tous les membres du personnel qui ont un motif raisonnable de croire qu'un enseignant a commis une faute grave à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou un acte dérogeant à l'honneur ou à la dignité de la fonction enseignante.</p> <p>Caducité de certaines clauses d'amnistie* prévues dans les conventions collectives.</p> <p>* Les clauses d'amnistie permettent que des informations soient retirées du dossier disciplinaire d'une personne après une certaine période.</p>	<p>Modèle ministériel de plan de lutte contre l'intimidation et la violence.</p> <p>Mise en place d'un protocole d'intervention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Dénonciation des codes d'éthique;</li> <li>◆ Analyse des recours juridiques;</li> <li>◆ Capsules vidéos destinées aux membres;</li> <li>◆ Rencontre avec le ministre;</li> <li>◆ Analyse du code d'éthique et du guide de vérification;</li> <li>◆ Production de fiches syndicales.</li> </ul>
Projet de <b>loi 94</b> – Loi visant à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives.	<p>Évaluation annuelle des enseignantes et des enseignants.</p> <p>Remise d'une planification annuelle.</p> <p>Constitution d'un comité sur la qualité des services éducatifs dans chaque CSS.</p> <p>Guide des bonnes pratiques.</p>	<p>Code d'éthique pour les représentantes et représentants au Conseil d'établissement.</p> <p>Élargissement de l'interdiction de port de signes religieux.</p> <p>Élargissement de l'obligation d'avoir le visage découvert.</p> <p>Interdiction de l'utilisation des locaux et terrains des établissements scolaires à des fins religieuses.</p> <p>Resserrement de la gestion des accommodements pour motifs religieux en milieu scolaire.</p> <p>Renforcement de l'utilisation du français, langue commune, au sein des établissements scolaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Intervention auprès du cabinet visant à retirer certains éléments du projet de loi;</li> <li>◆ Recherche d'appui auprès d'autres groupes;</li> <li>◆ Travail auprès de l'opinion publique;</li> <li>◆ Information aux membres;</li> <li>◆ Présentation de mémoires en commission parlementaire;</li> <li>◆ Transmission d'information aux partis de l'opposition.</li> </ul>

## Projet de loi no 89



Tout comme moi, vous devez vous sentir outrés de la volonté du gouvernement de restreindre l'action syndicale par un projet de loi qui remet en cause des acquis fondamentaux.

Le gouvernement prétend protéger le bien-être de la population en brimant les droits des travailleuses et des travailleurs et il désire restreindre le droit à la grève. En temps de négociation, si on ne peut plus remettre les bulletins sur du papier, si on ne peut plus allonger les récréations, si on ne peut plus retenir les notes et qu'on nous restreint le droit de grève, comment pourra-t-on forcer le gouvernement à ne pas faire trainer les négociations et à négocier de bonne foi ?

Le mouvement syndical a toujours su résister et il continuera à se mobiliser pour défendre les travailleuses et les travailleurs, la qualité des services publics et le droit de grève. En effet, à la suite du dépôt du projet de loi no 89 (PL89), *Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lockout*, la CSQ a présenté sa position et mène diverses actions :

Une campagne publicitaire et de communication est en cours depuis le 17 mars 2025. Le message principal de cette campagne met en lumière une contradiction du gouvernement : d'un côté, il dénonce les répercussions des grèves sur l'accès aux services pour les populations vulnérables, tandis que de l'autre, les compressions qu'il impose empêchent déjà d'assurer ces services au quotidien.

Plusieurs actions de mobilisation ont été déployées depuis le dépôt du projet de loi (manifestation intersyndicale, mobilisation devant l'Assemblée nationale, action commando devant le bureau de circonscription du ministre du Travail, Jean Boulet, etc.).

D'autres actions sont à venir.

Pour des informations supplémentaires, cliquez sur le lien suivant :

<https://www.lacsq.org/bonpourtoutlemonde/>

Véronique Lefebvre, vice-présidente

## Ménage du printemps!

Lors du dernier réseau de l'action professionnelle de la CSQ, un des principaux sujets était l'intelligence artificielle, notamment l'enjeu environnemental de celle-ci.

Cela vous incitera peut-être à faire un petit ménage du printemps dans vos boîtes de courriels !

### Enjeux sur le plan environnemental

- ▶ sollicitons l'IA générative (texte, audio, vidéo) quand c'est utile et pertinent, évitons les requêtes superflues ;
- ▶ allons droit au but dans nos conversations, évitons de multiplier les échanges ;
- ▶ encourageons les entreprises qui poursuivent leurs efforts pour réduire l'empreinte environnementale des systèmes numériques.



Image 55

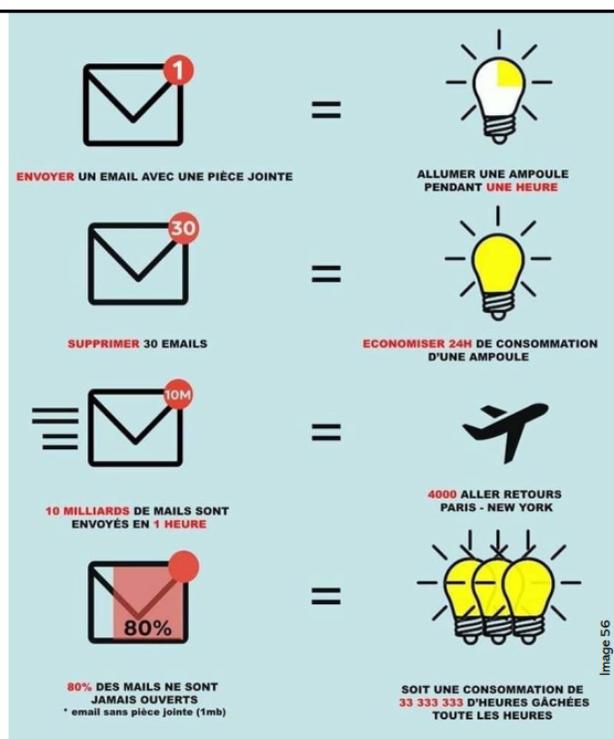


Image 56

Isabelle Gariépy, présidente

## En excédent d'effectifs dans votre école?



Concernant les excédents d'effectifs dans votre école, les règles suivantes s'appliquent :

1. La liste des besoins par discipline est affichée dans l'école au plus tard le 7 mai (entente locale, clause 5-3.17.12 d)).
2. Chaque enseignante et enseignant en excédent d'effectifs en est informé par écrit (entente locale, clause 5-3.17.12 c), conservez la lettre et l'enveloppe ou le courriel).

Les enseignantes et enseignants en excédent doivent **choisir** :

**SOIT** : d'être affectée ou affecté dans leur école, dans une discipline pour laquelle elles ou ils répondent aux critères de capacité (convention nationale, clause 5-3.13) dans laquelle il y a un ou des besoins.

- Vous consultez la liste des besoins par discipline **affichée** dans l'école;  
Ex. : S'il y a un besoin au préscolaire et que vous êtes en excédent d'effectifs au primaire, vous pouvez choisir d'être affecté au préscolaire.
- La direction d'école n'a pas à « **offrir** » un poste;
- C'est à l'enseignante ou à l'enseignant de **choisir**, si elle ou il le désire, quel besoin elle ou il souhaite combler, sous réserve du critère de capacité (convention nationale, clause 5-3.13).

**SOIT** : d'être versée ou versé au bassin d'affectation-mutation au niveau du centre de services. **(C'est ce qui arrive dans la plupart des cas.)**

Lors de la séance d'affectation-mutation, quand plus d'une candidate ou d'un candidat répondent à l'un des trois (3) critères de capacité, le choix s'effectue par ordre d'ancienneté. Quand aucune candidate ou aucun candidat ne répond aux trois (3) critères de capacité, le choix se fait par ordre d'ancienneté parmi les candidates et candidats reconnus capables par le centre de services.

Véronique Lefebvre, vice-présidente



# L'ACCÈS À L'EAU, ÇA COULE DE SOURCE !

Une réalité qui choque!

Saviez-vous que, pendant que vous lisez ces lignes, des centaines de familles autochtones au Québec et au Canada vivent **sans eau potable** et, parfois, sans accès direct à de l'eau? Encore aujourd'hui, l'accès à l'eau potable et courante n'est pas universel! Imaginez devoir faire bouillir votre eau chaque jour ou pire encore devoir réaliser toutes les tâches ménagères et d'hygiène personnelle sans eau.

Invitez vos élèves à prendre position et à rejoindre la campagne de la Centrale des syndicats du Québec (Actes-CSQ) pour un accès à l'eau potable et courante partout au Québec.

Comment participer?

Des cartes postales seront acheminées gratuitement à votre école par le biais du courrier interne aux enseignants qui en feront la demande à :  
[cynthia.bilodeau@csstl.gouv.qc.ca](mailto:cynthia.bilodeau@csstl.gouv.qc.ca)



Pour en savoir plus :  
<https://actes.lacsq.org/dossiers/acces-a-eau/>



À poster  
sans timbre  
à vos élus!



## Modifications provisoires au régime d'assurance-emploi

Le gouvernement du Canada a annoncé le projet pilote 24, d'une durée temporaire, qui modifie provisoirement le régime d'assurance-emploi afin de venir en aide aux travailleuses et travailleurs canadiens dont les emplois sont affectés par l'incertitude économique causée par les droits de douane additionnels annoncés. Ces modifications s'appliquent aussi aux personnes salariées des réseaux scolaires et collégial ayant une fin de contrat.

Les trois mesures temporaires sont :

### 1- Suppression du délai de carence

Pour toutes les demandes de prestations débutant entre le 30 mars et le 11 octobre 2025, le délai de carence applicable d'une semaine est suspendu, tant pour les prestations régulières que pour les prestations spéciales. Cela permet aux prestataires de recevoir des prestations d'assurance-emploi dès la première semaine de chômage.



### 2- Non-étalement de certaines sommes reçues en fin d'emploi

Pour toutes les demandes de prestations débutant entre le 30 mars et le 11 octobre 2025, les règles relatives aux montants reçus en fin d'emploi sont également suspendues. Ainsi, il n'y a pas d'étalement des sommes reçues à titre de congés payés (maladie) sur deux semaines, comme normalement. Peu importe la hauteur des sommes versées, les prestations d'assurance-emploi sont payables dès la première semaine de chômage.

### 3- Hausse artificielle des taux de chômage

Pour toutes les demandes de prestations débutant entre le 6 avril et le 12 juillet 2025, les taux de chômage régionaux utilisés pour déterminer l'accès aux prestations d'assurance-emploi et leur durée sont augmentés artificiellement. Le taux est ainsi augmenté de 1 % dans toutes les régions. Cela a pour effet que le taux de chômage d'une région ne peut être inférieur à 7,1 %. Il est donc possible, dans une région où le taux de chômage est bas, de se qualifier avec seulement 630 heures assurables et d'obtenir jusqu'à quatre semaines de prestations supplémentaires. Cette modification des taux de chômage fait également en sorte de réduire le nombre de meilleures semaines utilisées pour le calcul du taux de prestations (entre 14 et 20 meilleures semaines plutôt que 22).

En terminant, nous invitons les enseignantes et les enseignants à statut précaire à s'inscrire à la séance d'information du mercredi 4 juin 2025 qui leur est dédiée afin de comprendre les mécaniques de l'assurance-emploi et d'inscription à la liste de priorité en cliquant sur le lien Forms suivant:

<https://forms.office.com/r/jfeLJHDnrX>

ou en balayant le code QR :



Véronique Lefebvre, vice-présidente

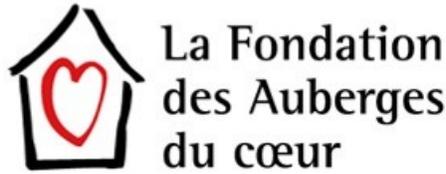


  
laPersonnelle

**Vous avez accès à des assurances auto,  
habitation et entreprise exclusives**



**En savoir plus**



**La Fondation  
des Auberges  
du cœur**

En activité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, les maisons d'hébergement pour jeunes en difficulté et sans-abri représentent un grand réseau provincial. En effet, on en trouve dans 10 régions administratives du Québec. De plus, elles sont toutes membres du Regroupement des Auberges du cœur du Québec.

Les Auberges du cœur sont des maisons d'hébergement pour jeunes mineurs et majeurs en difficulté et sans-abri. Elles représentent d'abord et avant tout des milieux de vie, de croissance, de libération... un lieu où il est possible de prendre son envol.

Pour les intervenants qui y travaillent, cela se traduit au quotidien par des rencontres d'accompagnement et du temps d'écoute. Parallèlement, ils participent à l'encadrement des démarches des jeunes, fournissent des réponses aux demandes d'hébergement et d'information et animent les activités. Ce sont également eux qui interviennent en situation de crise et qui soutiennent plus directement l'acquisition de connaissances. Finalement, ils sont chargés de mobiliser les groupes pour l'entretien de la maison en plus de répondre aux urgences matérielles liées à l'immeuble.

D'autre part, les intervenants sont de véritables soutiens moraux, prodiguant au quotidien des mots de réconfort, d'encouragement ou d'apaisement. Ils tendent aussi la main aux jeunes ensevelis et leur rappellent qu'ils ont une place bien à eux. Lorsque la vie se fait trop dure... ou trop lourde, ils vont même jusqu'à ouvrir les bras pour combler le manque d'énergie. À l'opposé, ils permettent aux jeunes de se décharger de leur trop plein.

C'est donc un fait, le travail des intervenants repose sur une très grande polyvalence. Il repose également sur leur capacité à décoder, sur une base régulière, le langage corporel, le non-dit ou le non-écrit.

Agir en tant qu'intervenant au sein d'une Auberge du cœur, c'est démontrer un engagement de l'être qui ne peut être feint.

Au final, les intervenants sont les artisans de ces fantastiques espaces de création que sont les Auberges du cœur. Elles représentent parallèlement des espaces où chaque jeune a la possibilité de faire un pas en avant.

Pour faire un don : <https://www.aubergesducoeur.com/contribuez.html>

Amélie Lapointe, vice-présidente

<p><b>CAMPAGNE CORPORATIVE</b></p> <p>« <u>Aucun de ces jeunes ne rêvait de cette vie-là et pourtant, c'est arrivé.</u></p> <p><u>Aider un jeune en difficulté, c'est reconnaître sa valeur, c'est l'aider à se reconstruire. »</u></p> <p>Éric Gingras Président Campagne de financement 2025-2027 Président Centrale des syndicats du Québec (CSQ)</p>		<p><b>NOTRE AMBASSADRICE</b></p> <p>« <u>Donnons la chance à un jeune en difficulté et sans-abri de se reconstruire et d'entrevoir un avenir meilleur. »</u></p> <p>Marie-Claude Barette Porte-parole de la Fondation des Auberges du cœur Campagne de financement 2025-2027</p> 	<p><b>LES AUBERGES DU COEUR</b></p> <p>Consultez toutes les informations nécessaires sur les 32 Auberges du cœur qui hébergent et soutiennent les jeunes à travers le Québec</p>  <p><b>QUI SONT CES JEUNES ?</b></p> <p>Âgés de 12 à 35 ans, les jeunes accueillis par les Auberges du cœur sont souvent confrontés à des défis multiples.</p>  <p><b>IMPACT EN CHIFFRES</b></p> <table border="0"> <tr> <td> 4500</td> <td> 416</td> <td> 100 000</td> <td> 250 000</td> </tr> <tr> <td>jeunes de 12 à 35 ans sont accueillis et soutenus.</td> <td>lits en hébergement</td> <td>nuitées</td> <td>Repas distribués</td> </tr> </table>	 4500	 416	 100 000	 250 000	jeunes de 12 à 35 ans sont accueillis et soutenus.	lits en hébergement	nuitées	Repas distribués
 4500	 416	 100 000	 250 000								
jeunes de 12 à 35 ans sont accueillis et soutenus.	lits en hébergement	nuitées	Repas distribués								

## Soirée du comité d'action féministe—12 mars 2025

Le 12 mars dernier, une soixantaine de membres du Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil se sont réunis pour célébrer la *Journée internationale des droits des femmes* lors d'un 4 à 7 à *La Cage – Brasserie sportive*. Un tirage moitié-moitié était organisé afin d'amasser des dons pour l'organisme *Hébergement La Passerelle*. Les personnes gagnantes de ce moitié-moitié, Marie-Ève Corriveau et Nathalie Genesse, ont remis leur prix à l'organisme. Quelle générosité de leur part ! C'est ainsi que le montant total provenant de la vente de tous les billets sera remis en entier à l'organisme *Hébergement La Passerelle* pour un don de quatre-cent-trente-six dollars (436,00 \$).

Les membres du comité d'action féministe tiennent à remercier tous les membres présents à l'activité.

Force est de constater que les droits des femmes, en 2025, ne sont pas acquis et que la lutte pour les conserver est essentielle. Nous n'avons qu'à tristement constater ce qui se passe chez nos voisins du sud depuis quelques semaines. Soyons vigilantes et vigilants sur les droits des femmes au Canada aussi.

### LE THÈME DE LA CAMPAGNE 2025 : ENCORE EN LUTTE !

L'horloge se dérègle. Le temps avance, mais nos droits durement acquis peuvent reculer. Chaque grain de sable qui tombe nous rappelle de ne rien lâcher. La droite continue de monter, tout peut basculer.

On se tient debout, le poing levé. Ce poing, c'est notre force collective, notre cri de refus. Le symbole de Vénus, dans le creux de notre main, incarne notre liberté : celle de décider de notre corps et de notre vie.

Comme l'araignée résiliente qui tisse sa toile, on continue de construire un monde où personne n'est laissé derrière. Chaque victoire, chaque fil ajouté témoigne de notre force face aux obstacles. Ensemble, on tisse un féminisme antiraciste, antiimpérialiste et résolument inclusif.

Dès le 8 mars à l'échelle internationale, la *Marche mondiale des femmes* se met en mouvement. Au Québec, c'est le 18 octobre qu'on marchera aux côtés des femmes du monde entier pour affirmer que notre solidarité est plus forte que jamais. Face à la montée de la droite, la lutte s'intensifie et se transforme. Aujourd'hui, nous sommes **ENCORE EN LUTTE !**



Myriam Bouthillier, Sylvette Dubé, Amélie Lapointe et Katia Lapointe du comité d'action féministe.



**L'Informel**

Éditeur : Isabelle Gariépy  
Mise en page : Claudine Berger

Responsable à l'exécutif : Isabelle Gariépy  
Collaboration : Cynthia Bilodeau, Myriam Bouthillier, Sylvette Dubé, Amélie Lapointe, Katia Lapointe et Véronique Lefebvre